

Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2018

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la
Chambre des communes

« Un financement stable et prévisible en recherche et innovation: condition
de réussite pour l'économie canadienne »

Présenté par l'Association pour le développement de la recherche et de
l'innovation du Québec

AOÛT 2017

L'ADRIQ

Depuis 39 ans, l'ADRIQ anime une vaste association d'affaires, unique et influente, ayant pour mission de soutenir et promouvoir la recherche et l'innovation au Québec dans le but d'accroître la compétitivité des entreprises, ici comme à l'étranger.

Pour y arriver, nous animons un réseau d'accompagnement, d'experts-conseils qui regroupe quelque 50 spécialistes, permettant d'améliorer la compétitivité chez nos entreprises. Nous organisons des activités de réseautage/maillage en plus de fournir des études à saveur économique. Nous collaborons avec les centres de recherche, les universités, les centres d'expertises collégiaux en plus de sensibiliser nos jeunes à l'entrepreneuriat et à devenir curieux scientifiquement. Notre association rejoint efficacement plus de 4 000 décideurs de l'écosystème de la recherche et de l'innovation à travers le Québec.

Dans son récent mémoire intitulé *Quatrième révolution : l'urgence de collaborer pour innover* – Septembre 2016, l'ADRIQ proposait quatre piliers sur lesquels devaient reposer une politique publique efficace en matière de recherche et d'innovation : la commercialisation de l'innovation, la culture de l'innovation, l'industrie 4.0 et la collaboration entre les acteurs de la recherche et les entreprises. Il réitérait le rôle et l'importance des infrastructures de recherche publique et privée dans la chaîne d'innovation. L'ADRIQ y mentionnait également que ces infrastructures sont de plus en plus reconnues ce qui nécessite que des mécanismes de financement durable et de gouvernance efficace soient mis en place.

Par conséquent, l'ADRIQ recommandait que « **les gouvernements assurent un financement stable et prévisible dans le temps des universités, des CCTT et des CEI afin de favoriser les collaborations ainsi qu'un assouplissement des règles en matière de reddition de comptes qui alourdissent inutilement la gestion quotidienne.** »

Consultations prébudgétaires budget 2018

Bien qu'il y ait plusieurs enjeux à couvrir pour améliorer l'écosystème canadien de la recherche et de l'innovation, le présent mémoire vise un aspect spécifique fort bien documenté dans le Rapport Naylor (Examen du soutien fédéral aux sciences) à savoir le financement des organismes subventionnaires de recherche.

Les quatre organismes (FCI, CRSNG, CRSH et IRSC) contribuent largement au développement de la recherche au Québec en finançant des centaines de projets de recherche, des milliers de chercheurs et plus d'un millier de partenaires industriels. Il demeure que le Canada régresse dans ses investissements en recherche depuis plusieurs années et qu'il doit redresser la barre afin d'assurer que le Canada reprenne sa place dans le peloton de tête du financement de la recherche. A titre d'exemple, au cours des cinq dernières années, la FCI a investi 340 millions \$ dans les universités, collèges et hôpitaux de recherche du Québec. En tenant compte de la contribution de la province, ce montant s'élève à 680 millions \$ en nouvelles infrastructures et

installations de recherche dans des domaines comme la neuroscience, le cancer, l'ingénierie biomédicale, les matériaux intelligents, et l'océanographie, tous des domaines propices au développement technologique et à la commercialisation. Quant au CRSNG, son investissement fut de 254 millions \$ en 2014-2015 et celui du CRSH fut de 103 millions \$.

Le rapport Naylor a d'ailleurs récemment souligné la nécessité d'accroître le financement des dépenses suivantes :

1. subventions de fonctionnement destinées à la recherche indépendante;
2. amélioration des programmes de soutien du personnel destinés aux chercheurs et stagiaires;
3. dépenses relatives aux coûts de démarrage liés à l'infrastructure des petits équipements et aux coûts de fonctionnement des grands établissements scientifiques;
4. amélioration de l'environnement de l'investigation scientifique.

L'ADRIQ souscrit et adhère à cette approche d'accroissement des investissements dans notre écosystème de la recherche. Nous insistons sur l'importance d'accroître et de pérenniser les dépenses de la Fondation canadienne de l'innovation et des trois organismes subventionnaires en recherche.

Le rôle de la FCI et du CRSNG dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation au Québec

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un organisme autonome créé par le gouvernement du Canada pour financer l'infrastructure de recherche. A ce titre, elle joue un rôle fondamental dans le financement de la recherche primaire et de base ainsi qu'au niveau du développement technologique avant commercialisation en octroyant des sommes importantes entre autres aux universités, CCTT et centres de recherche publique du Québec. Par sa contribution financière, la FCI permet à ces acteurs publics de jouer pleinement leur rôle dans l'écosystème d'innovation québécois par l'apport de nouvelles connaissances fondamentales et appliquées. Connaissances qui pourront ensuite trouver des applications au sein des entreprises manufacturières.

Le Rapport Naylor reconnaît également que « même si la FCI fait partie en permanence du milieu du financement, sa relation avec le gouvernement fédéral ne témoigne pas de cette réalité. »D'où la nécessité, selon le comité, d'assurer un financement stable à la FCI, devenue au fil des ans l'un des quatre piliers de l'aide fédérale à la recherche postsecondaire.

Le CRSNG est également fortement impliqué dans des centaines de projets qui ont des retombées importantes, tant au plan économique que social, au Québec. Plus de 2600 professeurs ont été appuyés par le CRSNG en 2014-2015 et plus de 1600 partenaires industriels ont été impliqués dans les projets du CRSNG, ce qui démontre sa pertinence et son importance dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation.

Recommandation

Dans cette optique, et en lien avec ce qui précède, l'ADRIQ appuie la recommandation 6.8 du comité consultatif : **Le gouvernement du Canada devrait attribuer à la FCI un budget annuel stable, correspondant, au moins, à ses récentes dépenses annuelles.**

L'ADRIQ recommande également un accroissement et une stabilisation des fonds dédiés à la recherche et gérés par les trois organismes subventionnaires de recherche canadiens.